

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de
David ben
Messaouda, 'Hanna Roza
bat Etsher et Naomie
Ra'hel bat Sim'ha



Pour l'élévation de l'âme de
Yitshak Ben Chímone,
Yéhouda Ben David,
Chímone Ben Yitshak,
David ben Messaouda,
Messaouda bat Guemra, et
'Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de,
Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Paracha Choftim ordonne d'établir des juges et des responsables dans toutes les villes d'Israël afin de rendre une justice intègre, sans corruption ni favoritisme. Elle condamne également l'idolâtrie et rappelle que les décisions les plus difficiles doivent être tranchées par les plus hautes autorités spirituelles.

La Torah fixe ensuite les règles concernant le roi d'Israël, qui devra rester humble et fidèle à la Torah, ainsi que les droits des Cohanim et des Léviim. Elle interdit toute pratique de sorcellerie ou de divination et annonce qu'Hachem suscitera des prophètes pour guider Son peuple.

La Paracha présente également les lois des villes de refuge destinées à protéger l'auteur d'un homicide involontaire, insiste sur la fiabilité des témoignages devant le tribunal et condamne sévèrement les faux témoins.

Enfin, la Torah enseigne les lois de la guerre : les soldats sont invités à placer leur confiance en Hachem, certains sont dispensés du combat dans des situations particulières, et même en temps de guerre il est interdit de détruire inutilement les arbres fruitiers. La Paracha se conclut par la Mitsvah de l'Égla Aroufa, qui rappelle la responsabilité collective d'Israël face à toute vie humaine.

Dans le chapitre 16 de Dévarim, la Torah dit :

יח/ שְׁפִטִים וְשֹׁטְרִים, תִּתֶּן-לָהֶם בְּכָל-שְׁעָרֶיךָ, אֲשֶׁר יְהוָה
אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ, לְשִׁבְטֶיךָ; וְשָׁפְטוּ אֶת-הָעָם, מִשְׁפָּט-צֶדֶק
18/ Tu institueras des juges et des magistrats
dans toutes les villes qu'Hachem, ton Dieu, te
donnera, dans chacune de tes tribus; et ils
devront juger le peuple selon la justice.

יט/ לֹא-תִטֶּה מִשְׁפָּט, לֹא תִכִּיר פָּנִים; וְלֹא-תִקַּח שֹׁחַד--כִּי
הַשֹּׁחַד יַעֲוֶה עֵינֵי חֲכָמִים, וַיִּסְלַף דְּבַר צְדִיקָם
19/ Ne fais pas fléchir le droit, n'aie pas
égard à la personne, et n'accepte point de
présent corrupteur, car la corruption aveugle
les yeux des sages et fausse la parole des
justes.

כ צֶדֶק צֶדֶק, תִּרְדֶּף--לִמְעַן תִּחְיֶה וְיִרְשָׁתָה אֶת-הָאָרֶץ, אֲשֶׁר-
יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ
20/ C'est la justice, la justice seule que tu
dois rechercher, si tu veux te maintenir en
possession du pays qu'Hachem, ton Dieu, te
destine.

Le **'Hatam Sofer**¹ s'interroge tout d'abord sur une difficulté présente dans notre verset. La Torah précise : « *pour chacune de tes tribus* ». Or, d'un point de vue humain, il aurait semblé plus logique de procéder à l'inverse. Un juge appartenant à une autre tribu aurait sans doute été plus impartial qu'un juge amené à statuer sur les membres de sa propre tribu, qu'il connaît personnellement. Pourquoi la Torah insiste-t-elle donc pour que chaque tribu possède son propre tribunal ?

Le maître répond que cette Mitsvah ne relève pas seulement de considérations juridiques, mais d'une réalité spirituelle beaucoup plus profonde. Selon les secrets de la Torah, les douze tribus correspondent aux douze combinaisons du Nom d'Hachem, le יהוה, ainsi qu'aux douze portes célestes par lesquelles descend l'abondance divine dans le monde. Chaque tribu possède ainsi sa propre porte dans les mondes supérieurs, son propre canal spirituel et la combinaison du Nom divin qui lui est propre.

Cette distinction n'est pas seulement symbolique. Chaque tribu reçoit son existence spirituelle par un flux particulier qui correspond à sa mission, à sa nature et à sa place au sein du peuple d'Israël. Les membres d'une tribu sont donc liés à un système d'influence céleste spécifique, différent de celui des autres tribus. Cette nuance est justifiée par les propos du **Arizal**² révélant qu'il existe douze fenêtres dans le ciel par lesquelles les flux spirituels transitent. Ces douze canaux sont évidemment reliés aux douze tribus et cela explique les différentes versions des textes de la prière dont nous disposons. En effet, chaque canal céleste dispose d'une configuration précise compatible avec les membres de la tribu concernés. L'accès des différentes portes du ciel est différent et le moyen d'emprunter cette voie diffère d'un canal à l'autre. C'est pourquoi nous trouvons différentes versions des textes car ils correspondent à la configuration de différentes tribus. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'il existait au temple, une porte d'accès différente en fonction des tribus. Le **'Hatam Sofer** ajoute ainsi que cette même configuration existe dans l'étude de la Torah qui se ramifie en douze canaux en

fonction des tribus.

C'est pourquoi, explique le **'Hatam Sofer**, un litige concernant une tribu ne peut être jugé correctement que par les juges appartenant à cette même tribu. Eux seuls siègent, pour ainsi dire, en harmonie avec la racine spirituelle de ceux qu'ils jugent. Le verdict qu'ils rendent est alors en adéquation avec le canal céleste dont dépend cette tribu et peut véritablement être qualifié de « jugement de justice ». À l'inverse, si une autre tribu rendait ce jugement, la décision risquerait d'être déconnectée de cette réalité spirituelle. Le jugement ne correspondrait plus au canal par lequel Hachem dirige cette tribu particulière et perdrait ainsi une partie de sa justesse profonde.

Le **'Hatam Sofer** ajoute alors une remarque saisissante. Il explique que chaque juge terrestre siège en réalité sur le « trône » de la puissance spirituelle qui le représente dans les mondes supérieurs. Chez les nations, les juges puisent leur autorité des puissances célestes qui gouvernent chacune d'elles. En revanche, les juges d'Israël siègent sur le Trône d'Hachem Lui-même. Malgré cela, à l'intérieur même du peuple d'Israël, chaque tribu demeure rattachée à sa propre combinaison du Nom divin et à sa propre porte céleste.

Le verset prend ainsi un sens nouveau. L'expression « *dans toutes tes portes* » ne désigne pas seulement les portes des villes où siègent les tribunaux. Selon le **'Hatam Sofer**, elle fait également allusion aux portes du Ciel, ces douze portes spirituelles correspondant aux douze tribus. Hachem a attribué à chacune d'elles sa propre porte et sa propre combinaison du Nom divin. C'est précisément parce que chaque tribunal est relié à cette racine céleste particulière qu'il est capable de rendre un véritable « jugement de justice ».

Cette notion nous permet d'appréhender les divergences entre nos maîtres sous une perspective totalement différente. Nous trouvons de nombreux débats aussi bien dans le Talmud que dans les décisions halakhiques et il paraît parfois compliqué de concevoir que deux avis contradictoires puissent être vrais et corroborés par la Torah. Pourtant les sages affirment sans

1 Dévarim, 16, 18.

2 Cha'ar Hakavanot, sur 'Alénou Léchabéa'h, page 50.

ambiguïté³ : « *Bien que ceux-là permettent et ceux-là interdisent, toutes sont les paroles du Dieu vivants* ». Le Midrach⁴ avance une chose plus surprenante encore et affirme que chaque parole qu'Hachem a enseignée à Moshé lui a été transmise avec 49 aspects de pureté et 49 aspects d'impureté. Il s'avère donc possible de trouver des preuves contre les Mitsvot telles que nous les connaissons. Comment comprendre ?

Rabbénou Tsadok HaCohen⁵ exprime une idée particulièrement profonde. Chaque âme du peuple juif est différente de sa voisine et dispose d'une appréhension de la Torah qui lui est propre. Nous avons expliqué à plusieurs reprises que l'accomplissement des Mitsvot vise la réparation de l'âme. Nous comprenons alors assez facilement que le traitement de l'une puisse différer de l'autre. En ce sens, certains remèdes peuvent paraître bénéfiques pour les uns et néfastes pour les autres en fonction de la provenance de leur Néchama. Moshé disposait des différents aspects positifs et négatifs des Mitsvot en ce sens où il savait comment manifester chaque commandement de façon adéquate à l'âme qui allait le pratiquer.

La **Guémara**⁶ affirme à ce titre qu'à l'endroit où siégeait Rabbi Yossé Haguélili, les gens consommaient de la volaille avec du lait. Rabbi Yossé est en effet en désaccord avec les autres sages sur cette interdiction et ne la limite qu'au bétail et non à la volaille. Nous savons tous aujourd'hui que la loi ne suit pas cette opinion, dès lors, devrions-nous affirmer que les habitants du voisinage de Rabbi Yossé ont fauté ?

Justement pas et **Rabbénou Tsadok HaCohen** affirme au contraire qu'ils accomplissaient de grandes choses en rapport avec leur âme au moment de cette consommation. En d'autres termes, c'était une Mitsvah pour eux tout en étant une faute pour nous. En fonction de la racine de leur âme, cette expression de la Mitsvah apparaissait positive là où elle serait dangereuse pour le reste de la population.

3 Traité 'Trouvine, page 13b.

4 Midrach Téhilim, chapitre 12, verset 7.

5 Dans son livre Si'hot Malakhé Hacharet, page 5.

6 Traité Chabbat, page 130a.

Les propos du **'Hatam Sofer** soulèvent cependant une nouvelle interrogation. Le maître nous enseigne que chacune des douze tribus est rattachée à l'une des douze combinaisons du Nom d'Hachem, elles-mêmes associées aux douze portes célestes par lesquelles descend l'influence divine. Or, les maîtres expliquent également que ces douze combinaisons correspondent aux douze constellations (mazalot) qui jalonnent le parcours annuel du soleil. Dès lors, une question fondamentale se pose : quel lien unit les douze tribus d'Israël aux douze constellations ?

Le Midrach⁷ rapporte à ce propos : « *Avant la faute d'Adam HaRichon, les astres parcouraient leur trajectoire par un chemin plus court et avec rapidité. Après sa faute, le Saint, béni soit-Il, les fit emprunter un chemin plus long et avec lenteur. Il existe un astre qui achève sa révolution en douze mois : c'est le soleil. Il en est un qui accomplit sa révolution en trente jours : c'est la lune. Il en est un qui achève sa révolution en douze ans : c'est Tsédek. Il en est un qui accomplit sa révolution en trente ans : c'est Chabtaï. Quant aux astres Nogah et Maadim, ils n'achèvent leur révolution qu'au terme de quatre cent quatre-vingts ans.* »

Il apparaît que la faute d'Adam a altéré la course des astres. Comme nous le constatons sur le plan humain où Adam est entré plus profondément dans la matière et s'est affaibli, l'ensemble de la création a perdu en intensité et ralenti sa cadence.

Revenons sur une discussion que nous avons déjà abordée de nombreuses fois concernant la date de la création du monde⁸. Deux maîtres s'opposent. Le premier, Rabbi Éliezer, soutient que le monde a été créé en Tichri. Le second, Rabbi Yéhochoua, affirme qu'il a été créé durant le mois de Nissan. Précisons que les deux parlent du sixième jour de la création, date à laquelle Adam a vu le jour et qui constitue donc le point de départ de l'humanité (ainsi selon les deux versions le premier jour de la création, a eu lieu six jours plus tôt). La **Guémara** développe et apporte une preuve aux deux enseignements qui semblent donc aussi justifiés l'un que l'autre.

7 Béréchit Rabba, 10, 4.

8 Traité Roch Hachana, page 11a.

Le **Yé'arot Dévach**⁹ apporte une manière de concilier les deux avis en rapport avec notre propos. Il explique tout d'abord que le débat ne porte pas sur la création elle-même, mais sur la position des astres au moment où Hachem les suspendit dans les cieux, le quatrième jour. La question est de savoir si les luminaires furent placés au début du signe du Bélier (Mazal Talé), correspondant à Nissan, ou au début de la Balance (Mazal Moznaim), correspondant à Tichri.

Comme nous l'avons dit, avant la faute d'Adam, les astres se déplaçaient avec une vitesse prodigieuse, tandis qu'après la faute leur mouvement fut considérablement ralenti. Cette donnée permet de comprendre que les deux opinions sont vraies simultanément. En effet, les luminaires furent bien suspendus dans le ciel au commencement du signe du Bélier. C'est pourquoi Nissan est appelé « le premier des mois », car il correspond au point de départ du mouvement des astres et du cycle annuel. Les luminaires commencèrent donc leur course depuis ce premier signe du zodiaque.

Cependant, avant la faute d'Adam, leur vitesse était extrêmement élevée. En seulement deux jours, depuis le quatrième jour jusqu'au milieu du sixième jour, ils parcoururent la moitié entière du zodiaque. Ainsi, lorsque Adam fut créé le vendredi, après la mi-journée, le soleil, la lune et les autres luminaires étaient déjà parvenus au signe de la Balance, c'est-à-dire au mois de Tichri.

Dès lors, les deux calendriers trouvent leur justification. Pour les saisons (tekoufot), qui dépendent du point de départ du mouvement des luminaires, on compte à partir de Nissan, puisque c'est là que les astres furent suspendus et commencèrent leur révolution. En revanche, pour les années de l'humanité, on compte à partir de Tichri, car c'est à ce moment-là qu'Adam fut effectivement créé, alors que les luminaires étaient déjà arrivés dans le signe de la Balance. Ainsi, les paroles des Sages se complètent parfaitement et révèlent une compréhension beaucoup plus profonde de l'ordre de la création.

Il est cependant surprenant de noter que l'Homme

apparaisse en Tichri tandis que les astres commencent à fonctionner en Nissan. En effet, la gestion des astres relève du fonctionnement naturel de la création et celui-ci est désigné par le calendrier de Tichri. L'apparition de l'Homme offre une nouvelle option, celle d'une gestion surnaturelle généralement affiliée au mois de Nissan. Nous nous attendions logiquement à trouver Adam naître en Nissan et à voir les Astres débiter leur mouvement en Tichri. Pourquoi cet échange ?

Une idée de réponse peut ressortir de l'analyse méticuleuse des versets suivants¹⁰ :

ד / אלה תולדות השמים והארץ, בהבראם: ביום, עשות יהוה
אלהים--ארץ ושמים

4/ *Telles sont les origines du ciel et de la terre, lorsqu'ils furent créés; à l'époque où Hachem-Dieu fit une terre et un ciel.*

ה / וכל שית השדה, טרם יהיה בארץ, וכל-עשב השדה, טרם
יצמח: כי לא המטיר יהוה אלהים, על-הארץ, ואדם אין, לעבד
את-האדמה

5/ *Or, aucun produit des champs ne paraissait encore sur la terre, et aucune herbe des champs ne poussait encore; car Hachem-Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre, et d'homme, il n'y en avait point pour cultiver la terre.*

ו / ואד, יעלה מן-הארץ, והשקה, את-כל-פני האדמה
6/ *Mais une exhalaison s'élevait de la terre et humectait toute la surface du sol.*

Concernant le deuxième verset cité, **Rachi** rapporte : « *Et pour quelle raison n'avait-Il pas fait pleuvoir ? Parce que " d'homme, il n'y en avait pas pour travailler la terre ". Il n'y avait donc personne qui pût apprécier les bienfaits des pluies. Et lorsque l'homme est arrivé, il a reconnu que les pluies étaient nécessaires au monde. Il a prié pour elles, et elles sont tombées. C'est alors que les arbres et les végétaux se sont mis à pousser.* »

Rachi explique préalablement que les végétations ont bien suivi la consigne divine mentionnée au chapitre précédent mais ont cessé leur croissance au seuil de la terre attendant que l'homme prie que la pluie

⁹ Tome 1, drouch 1, dibour hamatril "Aval Ha'inian...".

¹⁰ Béréchit, chapitre 2.

tombe et qu'elles puissent alors émerger.

Une question importante ressort des propos de **Rachi**. D'après ses dires, les plantes ne peuvent profiter de l'eau nécessaire à leur apparition tant qu'Adam n'est pas présent. Cependant, la suite des versets semble attester d'une source d'eau déjà présente pour abreuver la terre. En quoi la prière d'Adam est-elle alors si nécessaire pour la pousse ?

L'analyse du verset semble également mettre en avant une certaine redondance. Il précise au début l'absence de produits des champs et souligne ensuite l'absence d'herbe des champs. Le verset semble ensuite apporter deux raisons à cela : l'absence de pluie et l'absence de l'Homme. Au vu des propos de **Rachi**, ces deux arguments n'en sont finalement qu'un appuyant plus encore sur la répétition.

Le **Gaon de Vilna**¹¹ apporte une approche différente de celle de **Rachi**. À ses yeux, les affirmations de ce verset contredisent le récit de la création tel que relaté dans le premier chapitre de la Torah, car le texte y affirme l'apparition concrète des végétaux. Comment pourraient-ils encore être dissimulés ?

À cette difficulté s'en ajoute une seconde. Dans le récit du troisième jour, le texte parle de la terre (érets), tandis que dans notre verset il commence également par évoquer la terre mais termine en parlant de Adama, le sol. Ce changement de vocabulaire laisse entendre que la Torah ne parle plus exactement des mêmes végétaux.

Le **Gaon de Vilna** répond que les arbres et les herbes mentionnés ici ne sont pas ceux qui furent créés le troisième jour. Il s'agit d'une catégorie entièrement différente de végétation, celle qui apparaîtra après la faute d'Adam, au moment où Hachem décrète : « *Elle te fera pousser des épines et des ronces.* » Selon cette lecture, l'expression « *tout arbuste des champs* » ne désigne pas les arbres fruitiers, mais les arbres sauvages qui poussent naturellement dans les forêts, ce que nos Sages appellent des arbres stériles (ilané serak). De même, l'expression « *herbe des champs* » ne désigne pas les céréales ou les plantes cultivées, mais les herbes sauvages qui poussent

spontanément sans avoir été semées par l'homme.

Cette remarque du **Gaon de Vilna** nous permet d'innover une explication en rapport avec notre propos. Le verset 4 que nous avons cité présente une anomalie calligraphique sur le mot « בְּהִבָּרְאָם – *Béhibaréam* - lorsqu'ils furent créés ». Comme chacun le note, le « ה – hé » est présenté en petit format.

Rachi écrit sur ce verset : « '' *Lorsqu'ils furent créés* '' – *Il les a créés avec un hé [behé baram], ainsi qu'il est écrit : '' En yah Hachem, rocher des siècles '' , ce qui veut dire que Dieu les a créés avec les deux lettres de Son nom : yod et hé. C'est ainsi que ce monde-ci a été créé avec un hé. »*

Si la lettre « ה – hé » est la source de la création évoquée par ce mot, pourquoi est-elle réduite ? Ne devrait-elle pas logiquement surplomber les autres lettres ?

Peut-être pouvons-nous supposer que la réponse découle des propos du **Gaon de Vilna**. Ce verset prépare la situation de la faute d'Adam. Cette dernière provoquera l'émergence d'un nouveau type de végétation, celle dont la nature est stérile, qui ne produit pas de fruit. En partant du principe que cette situation découle de la faute de l'Homme, nous comprenons qu'initialement ces plantes étaient productrices et que la faute a bridé leur potentiel. Cette restriction se manifeste à plus large échelle car c'est la création dans son ensemble qui se voit imposer une limite. D'où la réduction de la lettre « ה – hé ». Le pouvoir créateur est bridé et n'exprime plus toutes ses possibilités.

Le **Baal Hatourim** remarque que le mot « בְּהִבָּרְאָם – *Béhibaréam* - lorsqu'ils furent créés » dispose des lettres du nom d'Avraham, car c'est par le mérite d'Avraham que les cieux et la terre furent créés. Comment parler du mérite d'un homme qui n'existe pas encore ? Il n'a encore rien accompli pour disposer d'un quelconque mérite.

La réponse se trouve sans doute plus tard dans l'histoire, lorsqu'Avraham demande à Hachem comment toutes ses promesses s'accompliront alors même qu'il est stérile et n'aura pas

¹¹ Adéret Eliyahou, Béréchit, 2, 5.

d'enfant. Hachem dit alors¹² :

וַיֹּצֵא אֹתוֹ הַחוּצָה, וַיֹּאמֶר הִבֵּט-נָא הַשָּׁמַיְמָה וּסְפֹר
הַכּוֹכָבִים--אֵם-תּוֹכֵל, לְסַפֵּר אֹתָם; וַיֹּאמֶר לוֹ, כֹּה יִהְיֶה
נִרְעָה

Il le fit sortir en plein air, et dit: "Regarde le ciel et compte les étoiles: peux-tu en supputer le nombre? Ainsi reprit-il, sera ta descendance."

Rachi écrit à ce propos : « *Il lui a dit : « Sors de ton horoscope tel que tu l'as vu inscrit dans les astres, à savoir que tu n'auras pas de fils ! "Avram" n'aura pas de fils, mais "Avraham" aura un fils ! "Saraï" n'engendrera pas, mais "Sara" engendrera ! Je vais vous donner un autre nom, et votre destinée va s'en trouver changée.* ». Autre explication : *Il le fit sortir du globe terrestre et s'élever au-dessus des étoiles.* »

Tant que le premier patriarche s'appelle Avram, il ne peut enfanter et se trouve en dessous des astres. L'ajout de la lettre « ה – hé »

l'élève au-dessus des étoiles et permet de supprimer sa stérilité. Cette nuance explique parfaitement les propos du **Baal Hatourim**. Depuis la faute d'Adam, la création du monde se limite, elle altère sa démarche et fonctionne au ralenti. Le « ה – hé » à sa source se restreint. Avraham est celui qui inaugure à nouveau l'œuvre d'Hachem. Il permet à la vie de s'étendre et de supprimer la stérilité.

Nos sages enseignent¹³ : « *Rabbi Simone dit : Il n'est pas un seul brin d'herbe qui n'ait un mazal (une force céleste) dans le ciel qui le frappe et lui dise : "Pousse"* ». Au vu des propos du **Gaon de Vilna** nous déduisons que l'apparition des arbres stériles est bien une restriction du mazal et fait donc suite au ralentissement des astres. Au lieu d'accroître l'œuvre divine, Adam la restreint et c'est précisément Avraham qui lui restitue son élan. Il supprime la stérilité et initie le potentiel retour de l'état d'origine.

Cette idée ressort de la redondance dont nous avons parlé. Le verset semble indiquer chaque état à deux reprises. Par ailleurs, il change de vocabulaire commençant d'abord par employer le

mot « ארץ – arets – terre » pour le remplacer ensuite par « אדמה – Adam – terre ». En apparence anodine, cette différence est en fait indicatrice. Le Midrach¹⁴ indique que le mot « ארץ – arets – terre » indique la saison de Nissan tandis que le mot « אדמה – Adam – terre » renvoie à celle de Tichri.

Nous comprenons donc qu'à la première mention, lorsque le verset évoque le manque de pluie, il fait référence à Nissan tandis qu'à la deuxième occurrence, celle de l'absence de l'Homme il évoque Tichri. Cela nous laisse comprendre que dans l'état initial, lorsque le monde évoque la création de Nissan, tout ce qu'il manque aux végétaux n'est autre que la pluie. Les astres expriment leur pleine puissance et permettent à toutes les structures d'émerger lorsque les conditions sont réunies. Par contre, la suite du verset évoque la création de Tichri et cette dernière dépend de l'Homme. Sa faute impacte l'état du monde et le fige dans un état limité alors même qu'il aurait dû amplifier et démultiplier ses capacités s'il avait bien agi.

Et c'est là sans doute la réponse à notre question laissée en suspens. Les astres apparaissent en Nissan alors qu'ils reflètent la nature habituellement corrélée à Tichri. À l'inverse, Adam naît en Tichri alors qu'il incarne le surnaturel de Nissan. Pourquoi ce croisement ?

La réponse tient au fait que les astres ne devaient à l'évidence pas incarner un système naturel. Ils devaient exprimer les sources célestes par l'entremise de l'homme dont les actions étaient à la source du mécanisme. Il est donc normal de les voir apparaître en Nissan. L'homme devait poursuivre cet état et Tichri n'aurait alors pas représenté ce système limité. En fautant, Adam met en place la limite qui fait de Tichri un système naturel. Dès lors, au lieu de dominer les astres, il tombe sous leur emprise.

Cette approche est également compréhensible au vu de l'opinion de **Rachi** stipulant que les végétaux attendaient la prière d'Adam. Même si de l'eau était

¹² Béréchit, 15, 5.

¹³ Béréchit Rabba, 10, 6.

¹⁴ Béréchit Rabba, 13, 12.

présente, la nature ne fonctionnait pas d'après un cadre naturel et se trouvait suspendue à la parole d'Adam. À cette époque, l'enseignement de **Rabbi Simone** aurait été différent et il aurait dit : « *Il n'est pas un seul brin d'herbe qui n'ait un homme sur terre pour ordonner à son mazal (une force céleste) dans le ciel de le faire pousser* ».

Cette compréhension nous permet désormais de saisir le lien profond unissant les douze tribus aux douze mazalot. Chaque tribu est rattachée à l'une des douze combinaisons du Nom d'Hachem, lesquelles correspondent elles-mêmes aux douze constellations. Or, chaque mazal n'exprime pas une réalité identique à une autre. Chacun orchestre une dimension particulière de la création et constitue un canal spécifique par lequel la vitalité divine descend dans le monde. C'est précisément pour cette raison que chaque tribu possède une identité, une mission et des qualités qui lui sont propres. Toutes sont indispensables, car chacune est chargée de révéler la part de la création qui lui a été confiée.

Nous comprenons alors pourquoi la Torah ne s'adresse pas indistinctement à l'ensemble du peuple, mais distingue sans cesse les tribus, leur attribue des bénédictions différentes, des drapeaux différents, des territoires différents et même, selon le '**Hatam Sofer**', des tribunaux distincts. Cette diversité n'est pas une séparation ; elle est au contraire la condition de l'unité. Ce n'est que lorsque chaque tribu accomplit pleinement sa mission que l'ensemble de la création peut atteindre son harmonie et dévoiler la perfection voulue par Hachem.

Il ne revient donc pas à l'homme de subir son mazal, mais de l'élever. À l'image d'Avraham, qui est sorti de l'influence des astres pour les dominer, chaque membre d'Israël est appelé à utiliser les forces qui lui ont été confiées afin de les orienter vers la volonté divine. Lorsque chacun révèle fidèlement la mission particulière qu'Hachem lui a donnée, il ne construit pas seulement sa propre élévation : il participe à l'épanouissement de toute la création et permet au monde de manifester pleinement la lumière du Créateur. Ainsi, la véritable grandeur ne consiste pas à vouloir ressembler aux autres, mais à découvrir la part unique que le Ciel nous a confiée et à la mettre entièrement au service d'Hachem.

Chabbat Chalom.

ים של תורה Yam Chel TORAH

Conférence, Édition & Diffusion de Torah aux Francophones

Yamcheltorah c'est près de 300 vidéos en ligne et d'articles de Torah diffusés chaque semaine sur internet, **5 livres sur la Paracha déjà parus et distribués gratuitement en France et en Israël**, une Hagada commentée et illustrée accessible à tous, **un podcast quotidien d'halakha**, des conférences toutes les semaines, et l'espoir de multiplier encore les projets avec une étude sur les prophètes ainsi que de nombreuses autres **éditions d'ouvrages gratuits à prévoir...**

Dynamisez votre table de Chabat

avec

la Collection TOME 1



Berechit



Chémot



Vaylkra



Bamidbar



Dévarim

Téléchargez notre Application

disponible sur

iphone & android



Yam Chel Torah

Retrouvez les Chiourim

sur
Youtube / Facebook

& **Yamcheltorah.fr**



Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone pour faire un don. Merci!!

**DEVENEZ
PARTENAIRES**

SOUTENEZ L'ASSOCIATION
Retrouvez plus de contenus sur le site : www.yamcheltorah.fr
EN ENVOYANT UN DON EN LIGNE